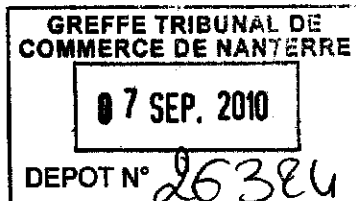


SEPHORA

Société anonyme au capital de 78.256.500 euros
Siège social 65 avenue Edouard Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt
393 712 286 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU MARDI 29 JUIN 2010



Le mardi 29 juin 2010, à 15 heures,

les Actionnaires de la société SEPHORA se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Conseil d'Administration par lettres en date du 14 juin 2010.

Les Membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques LEVY, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société LVMH FASHION GROUP, représentée par Mme Véronique FLEURY, actionnaire présent et acceptant représentant le plus grand nombre de voix, est appelée aux fonctions de Scrutateur

Le Bureau de l'Assemblée désigne comme Secrétaire Madame Isabelle EBERHARDT

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus du cinquième des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

(. .)

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission des cabinets DELOITTE & ASSOCIES et BEAS de leur mandat respectif de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant avec effet à l'issue de la présente réunion, décide de nommer à compter de l'exercice en cours et pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

- En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ERNST & YOUNG et
Autres, 41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

- En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant AUDITEX, Tour Ernst & Young, Faubourg de l'Arche, 92037 Paris La Défense

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Mme Isabelle EBERHARDT à l'effet d'effectuer toute formalité de publicité, dépôt et inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre consécutives aux décisions prises ce jour

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(.)

Pour extrait certifié conforme

